



المؤسسة الدولية للتضامن مع الأسرى  
Fondation internationale pour la solidarité avec les prisonniers  
TADAMON • تضامن

# Rapport sur les arrestations & les conditions des prisonniers au cours de l'an 2018



Préparé par  
Centre des prisonniers palestiniens  
pour les études  
Fondation internationale pour la  
solidarité avec les prisonniers  
«TADAMON»  
Mars 2019

# 2018



**Rapport sur les arrestations et la situation  
des prisonniers au cours  
de l'année 2018**

Réalisé par  
Le Centre d'études des prisonniers de Palestine  
Fondation internationale pour la solidarité avec les  
prisonniers «TADAMON»

Mars 2019

Tous droits réservés ©

Première édition

1440 H – 2019 C

Beyrouth - Liban

Aucune partie de ce livre ne peut être reproduite ou utilisée sous aucunes formes ou par quelque procédé que se soit, électronique ou mécanique, y compris des photocopies et des rapports ou par aucun moyen de mise en mémoire d'information et de système de récupération sans la permission écrite de l'auteur.

Fondation internationale pour la solidarité avec les prisonniers  
«TADAMON»

Tell: +961 1 816 876

Portable: +961 70 652 805

Email: [asratadamon@gmail.com](mailto:asratadamon@gmail.com)

Website: [www.asra-ps.com](http://www.asra-ps.com)



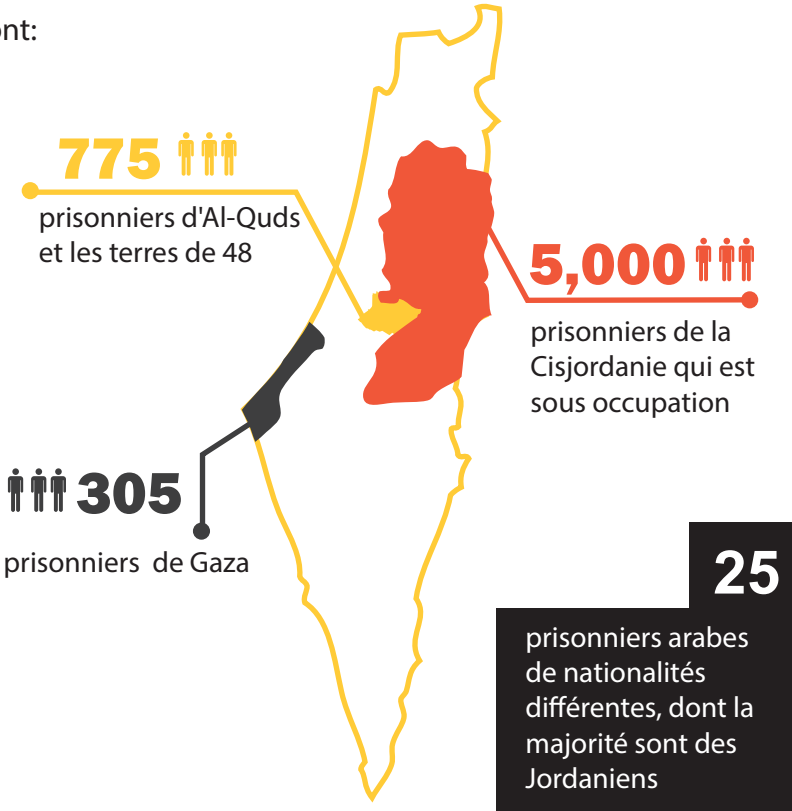
## Contenu

Des statistiques à jour sur le nombre de prisonniers dans les prisons d'occupation .....	6
Présentation .....	14
Premièrement: Les arrestations .....	16
Deuxièmement: Arrestation d'enfants .....	20
Troisièmement: L'arrestation de femmes .....	26
Quatrièmement: Les arrestations de Jérusalem .....	32
Cinquièmement: Arrestation de députés .....	36
Sixièmement: Les martyrs du mouvement captif .....	42
Septièmement: Détérioration de l'état de santé des prisonniers...	46
Huitièmement: décisions administratives .....	52
Neuvièmement: Violations contre les journalistes .....	56
Dixièmement: Décisions racistes .....	60
Onzièmement: L'abus des prisonniers .....	66
Douzièmement: Les arrestations de Gaza .....	70
Conclusions et recommandations .....	74

## statistiques actualisées sur le nombre de prisonniers dans les prisons d'occupation

Jusqu'à la fin de 2018, le nombre de prisonniers dans les prisons d'occupation a atteint **6000** prisonniers palestiniens répartis dans 23 prisons, centres de détention et centres d'enquête.

Dont:



## Répartition des prisonniers selon les dispositions légales

**3,750** prisonniers sont condamnés

Dont:



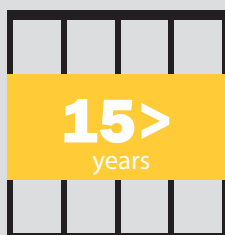
**513** prisonniers

condamnés à la prison à perpétuité



**253** prisonniers

purgeant une peine de prison allant de 10 à 15 ans



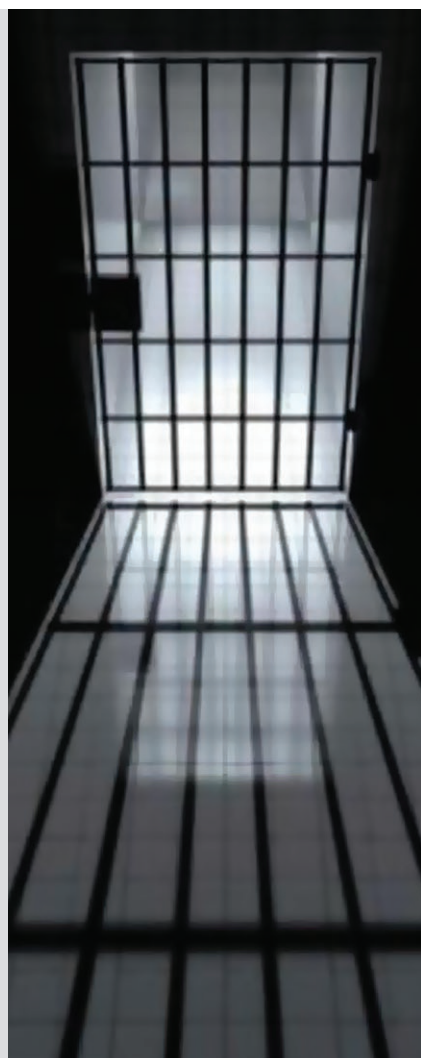
**1,442** prisonniers

purgeant une peine de prison de plus de 15 ans



**397** prisonniers

ont été condamnés à des peines allant de 5 à 10 ans



**1,616** prisonniers purgeant une peine de prison de moins de 5 ans.

**447**

prisonniers purgeant une peine de prison allant d'un mois à moins d'un an

**472**

prisonniers purgeant une peine allant de un à deux ans

**331**

prisonniers purgeant une peine allant de deux à trois ans



**470**

prisonniers en détention administrative



**1,800**

détenus

**366**

prisonniers purgeant une peine de trois à cinq ans



## Répartition des prisonniers par catégories



**54** prisonnières dans les prisons de l'occupation dont:



**2** deux filles mineures qui n'ont même pas 18 ans



**29**  
prisonnières

Sont régis par des dispositions différentes, la plus ancienne prisonnière, Yasmin Shaaban, est en détention depuis novembre **2014** et est condamnée à cinq ans, alors que **Shourouk Duyat** a été condamné à **16** ans de prison et détenu depuis **2015**.



**2**  
Prisonnières

En détention administrative, l'une d'elle est député de l'Assemblée législative **Khaled Jazar**, et qui a été libéré le **28 février 2019**.



**250**  
enfants

Avaient moins de **18** ans, dont **150** ont été condamnés et les autres étaient en attente de procès et deux enfants étaient en détention administrative.



**8**  
députés

Parmi les députés du Conseil législatif palestinien, **5** d'entre eux sont soumis à une détention administrative et **2** à des peines sévères.



**50**  
prisonniers

Des éditeurs de l'accord Wafa Al Ahrar, et qui ont été kidnappés de nouveau.



**22**  
journalistes

Detained journalists

**1,100** prisonniers sont malades dans les prisons de l'occupation dont:

**27**  
prisonniers atteints de cancer



**17**  
prisonniers résidant en permanence à l'hôpital (Al-Zamla) où se trouve les maladies les plus dangereuses



**33**  
prisonniers handicapés physiquement et psychologiquement dans les prisons de l'occupation



**4**  
prisonniers atteints d'une paralysie qui se déplacent en fauteuil roulant

Le nombre des prisonniers doyens est **47** prisonniers, ces derniers ont passé plus que **20** ans dans les prisons, dont:

**Les prisonniers  
Karim et Maher  
Younes**

les doyens des  
prisonniers  
palestiniens

**35** ans

Ils ont passé jusqu'à  
35 ans en captivité et  
n'ont pas été inclus  
dans l'accord Shalit  
car ils venaient des  
territoires occupés en  
1984.



**Le prisonnier  
Nael Barghouti**  
le plus vieux prisonnier  
palestinien âgé

de **37** ans  
il a été arrêté en  
1978 pendant 33  
ans. il a été libéré  
dans l'affaire Shalit  
en 2011, puis il a  
arrêté de nouveau  
en 2014 et il est  
toujours maintenu  
en captivité.



**27** des anciens prisonniers:

Les détenus depuis avant les accords d'Oslo en 1994, L'occupation a refusé de les libérer dans la quatrième tranche de l'accord pour relancer les négociations à la fin de 2013, tous ces prisonniers ont été arrêtés depuis plus d'un quart de siècle.

## Les martyrs du mouvement captif

Le nombre de martyrs du mouvement des prisonniers **217** martyrs depuis **1967**, dont:



**75**

Prisonniers  
tués immédiatement  
après l'arrestation



**62**

Prisonniers  
En conséquence de  
négligence médicale



**73**

Prisonniers  
Tué en conséquence  
de torture



**7**

Prisonniers  
tués après être abattu  
à l'intérieur les prisons







## Introduction

Le phénomène des arrestations est devenu une politique quotidienne et un outil de punition collective contre le peuple palestinien, pour élever le projet de loi d'appartenance à ses droits et ses saintetés, L'occupation a poursuivie au cours de l'année 2018, avec des arrestations de Palestiniens dans tous les segments et les cas de détention sont arrivés jusqu'à (5700) cas.



L'occupation a également continué avec toutes ses institutions sécuritaires, militaires, politiques et médiatiques de lutter contre les prisonniers en les ciblant avec des décisions arbitraires, des formes de violations et des restrictions, les privant de tout ce qui est nécessaire pour la vie : de traitement et des visites, en prenant d'assaut leurs chambres et sections les frappant et les isolant dans des conditions pénibles et les condamnant par représailles.



Les arrestations ont touché tous les segments de la société palestinienne: enfants, femmes, détenus libérés, malades, handicapés, personnes âgées, défenseurs des droits de l'homme, journalistes, pêcheurs, législateurs, chefs de factions et autres

Dans ce bref rapport, nous surveillons les arrestations et les mises à jour de prisonniers au cours de l'année 2018.





## Premièrement: les arrestations

Les détentions quotidiennes exécutées par les forces de l'occupation sont une violation flagrante de la loi des droits de l'homme car elles sont d'une manière illégale et non justifiée. L'année 2018 a connu environ 5700 cas d'arrestation.

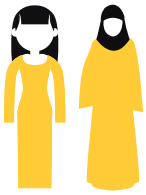
# 5,700

L'année 2018 a  
connu environ  
5700 cas  
d'arrestation





Le nombre d'arrestations d'enfants de moins de 18 ans



Le nombre d'arrestations entre femmes et filles

Tous les détenus ont subi plus d'une forme de torture physique ou psychologique, d'abus moral et d'humiliation devant la famille.

Le nombre d'arrestations parmi les mineurs de moins de 18 ans est de 980, dont 16 enfants de moins de 10 ans. Ils sont arrivés à arrêté

un enfant âgé de 3 ans appelé Dergham Karam Messouda, de ALKHALIL et ils l'ont assassiné sans raison.

Alors que les cas de détention entre femmes et filles représentaient (172) des cas, y compris et des mineurs et des femmes âgées, des étudiantes universitaires, et des journalistes.

En outre, l'occupation a arrêté 145 patients, dont certains souffrant d'handicaps physiques et mentaux, dont Sheikh Ali Mustafa Hanoun, âgé de 53 ans, de Ramallah qui était aveugle, les arrestations ont également touché de nombreuses personnes âgées, notamment Haj (Alimstafa alHawash, âgé de 92 ans), l'un des principaux réformateurs de Cisjordanie.

En outre, les tribunaux de l'occupation ont émis (920) décisions administratives entre nouvelles et renouvelées, touchant des femmes et des enfants et des députés du Conseil législatif.

54 personnes ont également été arrêtées pour avoir écrit sur les réseaux sociaux y compris des femmes et des enfants, accusés d'incitation à la haine.

Au cours de l'année écoulée, les tribunaux de l'occupation ont condamné quatre prisonniers palestiniens à la réclusion à perpétuité, les accusant de participer à des opérations ayant entraîné la mort de colons ou de soldats.

À la fin de 2018, l'occupation continue de détenir 6 000 prisonniers palestiniens, dont 4 264 prisonniers, dont 514 condamnés à la prison à vie, 1 800 prisonniers sont toujours en attente de jugement et 450 sont en détention administrative arbitraire.

Parmi les prisonniers, il y a 54 prisonnières, y compris le député au Conseil législatif (Khaleda Jarrar).

Il y a 250 enfants de moins de 18 ans, dont 150 sont condamnés, le reste sont en attente de procès, deux enfants sont en détention administrative, 8 sont membres du Conseil législatif palestinien, 22 sont en détention.

1100 de prisonniers souffrent de diverses maladies dont 27 atteints de cancer, Le nombre de martyrs du mouvement captif a atteint (217) martyrs depuis 1967.

Le de prisonniers ayant passé plus de 20 ans est de (47) prisonniers, dont 13 prisonniers on passé plus de 30 ans et les prisonniers (Karim et Maher Younis) des territoires occupés en 1948 et le prisonnier Nael Barghouthi du plus ancien prisonnier palestinien.







## Deuxièmement: Arrestation d'enfants

Au cours de l'année écoulée, l'occupation a continué de s'attaquer aux mineurs, avec arrestations et convocations et en infligeant des pénalités financières, et actuellement dans les prisons de l'occupation il y a (250) enfants répartis entre les prisons de Megiddo et d'Ofer, en plus de la présence d'un certain nombre dans les centres de détention et de l'enquête.

# 250

Enfants dans les  
prisons de Megiddo  
et d'Awfar en 2018





Le rapport a suivi 980 cas d'arrestations visant des mineurs, y compris ceux qui avaient été tués avant leur arrestation, des malades et handicapés, et des mineurs âgés d'à peine 12 ans. L'occupation a continué

d'imposer des peines de détention administrative et des peines sévères aux enfants prisonniers, en plus de l'imposition de lourdes amendes accompagnant les peines afin de surcharger leurs parents et de soulever la facture à cause de la participation de leurs enfants à la résistance à l'occupation.

Ceci est en contradiction avec le texte de l'article N°1 de (La Convention internationale des droits de l'enfant) qui définit l'enfant comme toute personne âgée de moins de 18 ans, et le droit pénal



israélien qui définit l'enfant comme étant toutes personnes âgée de moins de 18 ans, en plus de la violation de l'article 16 de la même Convention qui dit : (Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation). Mais les autorités d'occupation israéliennes ne respectent pas ces lois internationales ils ont même décidé depuis 1967 que les prisonniers et les détenus palestiniens ne soient pas soumis à la Troisième Convention de Genève malgré la signature sur la convention.

Ce qui a rendu les prisonniers et les détenus soumis aux décisions militaires qui ne sont soumises à aucun contrôle ou norme internationale.

Le tribunal militaire d'Ofer a condamné le prisonnier blessé (Ayham - Bassem Sabah âgé de 16 ans) de Betounia, et lui a imposé une amende de 1 million de NIS il a été arrêté quand il n'avait que 14 ans après lui avoir tiré dessus.

Les forces d'occupation ont arrêté un certain nombre de mineurs âgés de 12 ans, dont l'enfant (Zeid Taha, 6 ans) originaire d'Hébron, alors qu'il jouait avec ses amis dans une zone proche de son domicile.

Ils ont également arrêté un certain nombre d'enfants blessés après avoir été abattus et les ont transportés dans des conditions difficiles à l'enquête immédiatement même avant le traitement.



**270**  
mille dollars

Les amendes financières imposées aux enfants devant le tribunal d'Awfar seulement en 2018

Les tribunaux militaires ont continué d'imposer de lourdes amendes aux enfants prisonniers, dans le cadre de la politique de programmation et d'approbation, ce qui constitue un fardeau pour leurs familles vis à vis de la détérioration de la situation économique.

La somme des amendes infligées aux enfants devant le tribunal d'Ofer a atteint 997 000 shekel l'équivalent à 270 000 dollars américain au cours de l'année 2018 ce qui représente une

contradiction supplémentaire de la quatrième Convention de Genève par les articles 107, 124, 125 et 143.

**95**

Peines de prison nationales pour les enfants de moins de 18 ans



Au cours de l'année écoulée, l'occupation a continué à infliger une peine d'emprisonnement au foyer : plus de 95 mineurs ont été condamnés à des peines d'emprisonnement, 31 enfants ont été éloignés de leur parents et ont été emmenés chez leurs proches dans des zones éloignées du domicile familial, ainsi que 12 enfants ont été arrêtés à cause des publications sur Facebook.

Cet emprisonnement est contradictoire aux règles et dispositions du droit international humanitaire et à toutes les conventions internationales, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 et ses Protocoles facultatifs, les quatre Conventions de Genève de 1949 et les Protocoles additionnels de 1977; Il constitue un châtement collectif de la famille dans son ensemble, elle doit rester en alerte constante, soucieuse de protéger son fils du risque de dépasser les conditions imposées.







## Troisièmement: l'arrestation de femmes

L'occupation a continué de cibler les femmes et les filles palestiniennes d'arrestations, de convocations et de lourdes peines, sans exclure les mineurs et les femmes âgées, 175 femmes ont été arrêtées, dont 14 mineurs et (Razan Muslim Abu Sal) âgé de 13 ans considérée comme la plus jeune filles qui a été arrêtée près de la mosquée Ibrahimi et a été libéré un mois après son arrestation.

# 175

Arrestations  
de filles et de  
femmes en  
2018





Un certain nombre de femmes ont également été arrêtées pour avoir écrit sur Facebook, notamment Mme Susan Abu Ghannam, mère du martyr Muhammad

Abu Ghannam, inculpée d'incitation à la peine et condamnée à 11 mois de prison, Ce qui contrevient à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui affirme le droit à la liberté d'expression, qui inclut la recherche d'informations et d'idées, leur réception et leur transmission par tout intermédiaire.

Khawla Sabeeh, 43 ans, de Al Qods, a été arrêté avoir avoir été légèrement blessée aux pieds et Fatima Abd al Rahman Abou Sab'a, 38 ans, de Hébron, a été arrêtée après avoir été blessée par balle près de la mosquée Ibrahimy Les femmes âgées aussi ont été touchées par les arrestation, l'occupation a arrêté





Zahra Ashteh âgée 80 ans, mère du prisonnier captif (Jawad Ashteh, 30 ans) lors de sa visite à la prison de Jalboa et qui a été libérée après l'enquête.

Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté plusieurs militantes et journalistes ainsi que des étudiantes, dont Fayroz Na'alwa, conférencier au Centre d'information sur les droits de l'homme dans les territoires occupés (Manal al Jabari) et Manal Da'na, de Hébron.

En outre, les tribunaux militaires d'occupation ont condamné plusieurs femmes à des peines sévères au cours de l'année: Fadwa Nazeeh Hamada, 31 ans, de Jérusalem, condamnée à 10 ans de prison et à une amende de 30 000 shekels, mère de cinq enfants. Ils ont prononcé une peine similaire de 10 ans de prison pour la



prisonnière (Amani Khaled Hashim, 31 ans) de Jérusalem, mère de deux enfants.

L'occupation continue d'exercer toutes formes d'abus contre les femmes détenues, soit en les privant de leurs droits fondamentaux, soit en pénétrant dans les locaux, en les humiliant en voyageant en bus dans des conditions difficiles, en les privant d'eau et de nourriture, en plus de la restriction des mains et des pieds, et encore de mettre des caméras dans la section des prisonniers pour surveiller leurs mouvements, ce qui porte atteinte à la vie privée.

Ces pratiques sont contraires à la Convention contre la torture, qui interdit les traitements inhumains et dégradants. En particulier, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur la réglementation du traitement des femmes et des filles

pendant les interrogatoires et la détention, ainsi que l'organisation de leur vie dans les prisons.

Récemment, les forces d'occupation israéliennes ont fermé la section des femmes de la prison de Hasharon et les ont transférées à la prison de Damoun dans une nouvelle section pour 100 prisonniers.

De nombreuses femmes détenues continuent de subir des négligences médicales, la captive (Esraa Riad Ja'abees, 35 ans, de Jérusalem) a besoin de plusieurs opérations urgentes, l'administration pénitentiaire la retarde et met sa vie en danger. Nisreen Hassan Abu Kamil, 43 ans, de la ville de Gaza, souffre de diabète et craint d'être amputée aux orteils après l'apparition de taches noires sous ses ongles en raison d'un taux de diabète élevé.





## Quatrième: les arrestations de Jérusalem

Le nombre d'arrestations de la ville de Jérusalem l'année dernière représentait un tiers du nombre total d'arrestations qui ont eu lieu dans les territoires occupés au cours de l'année écoulée, atteignant 1 800 arrestations, dont 450 enfants, 74 femmes et filles, Plus de 55 ans.

**1,800** Nombre  
d'arrestations  
dans le pays  
occupé en 2018

**450** Les enfants

**74** Les filles et les femmes

**22** Personnes âgées de plus  
de 55 ans.



Les forces d'occupation ont pris pour cible des dizaines d'enfants âgés de moins de 12 ans, dont deux enfants (Hatem Abu Rumaila, 8 ans et Amir Abu Rumaila, 10 ans), après avoir fait irruption chez eux à Beit Hanina. Au nord de Jérusalem et l'enfant (Omar Hussein, 9 ans).



**100**

Décisions imposant  
l'assignation à  
résidence pendant  
2018

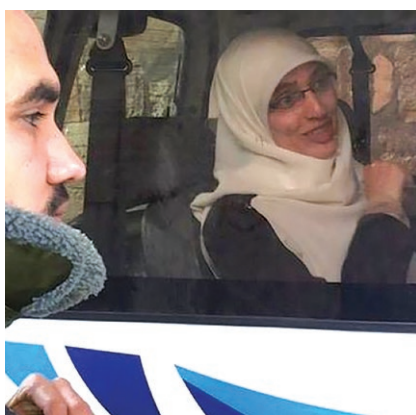


L'occupation a continué de viser les sanctuaires sanctifiés de la mosquée Al-Aqsa, dont bon nombre ont été arrêtés au cours de l'année. Elle leur a imposé l'assignation à résidence et des amendes, parfois l'expulsion de son domicile et le refus d'entrée à la mosquée Al-Aqsa pour différentes périodes.

Alors que le martyr Aziz Mousaouisat, âgé de 53 ans, de Jabal al-Mukaber, a été tué par

l'attaque barbare à laquelle il a été soumis dans la prison d'Ishl par les unités spéciales, ce qui a entraîné une hémorragie cérébrale. L'occupation continue de retenir son corps et refuse de le remettre à ses parents.

Les forces d'occupation israéliennes ont continué de viser les mineurs, dont le plus jeune était Mei Bassam Asila, 14 ans, du camp de réfugiés de Shu'fat, sous prétexte d'avoir un couteau et une bouteille de gaz, et la fillette (Sara Nazmi Shamasneh, 14 ans).







## Cinquièmement: Arrestation de députés

L'année 2018 est l'une des rares années au cours desquelles les députés du Conseil législatif palestinien sont arrêtés depuis le début de l'occupation avec une campagne acharnée contre les représentants élus en 2007, où seulement 7 cas d'arrestations ont été réservés à des députés, qui sont :

**7** députés élus soumis  
à une arrestation en  
2018



➤ **Ahmad al-Maqdisi, 52 ans**

Ahmad al-Maqdisi, 52 ans, après avoir fait irruption dans la maison où il vit depuis son expulsion, il a passé 12 ans de prisons et



s'est fait éloigné de Jérusalem depuis 2010. Il vit à Al-Bireh et a été condamné à une peine de six mois d'emprisonnement.

➤ **Le député Naser Abdullah Abdel Jawad, 50 ans**

Le député Naser Abdullah Abdel Jawad, 50 ans, de Salfit, a été arrêté de nouveau, condamné à une peine de détention administrative, arrêté à plusieurs reprises, pendant 16 ans, dont 12 années consécutives.

➤ **Le député d'Hébron Mohammad Mutlaq Abu Jhaisha, 63 ans**

A de nouveau été arrêté et transféré en détention administrative. Il avait déjà été arrêté à plusieurs reprises et avait passé près de 10 ans dans les prisons de l'occupation.

➤ **Le député Mohammed Isma'il Talal, 51 ans**

Originaire d'Hébron, a été arrêté à plusieurs reprises. Il a passé 11 ans dans ses déplacements. Il souffrait de diabète, de stress chronique, de problèmes cardiaques.

➤ **Le député Yasser Daoud Mansour, membre du PLC, de Naplouse, 48 ans, ,48, from Nablus**

A été arrêté à plusieurs reprises au cours desquelles il a passé plus de 10 ans.



➤ **Le député Ibrahim Sa'id Abu Salem, 70 ans, de Jérusalem,**

A été arrêté de nouveau et interrogé pendant cinq heures au centre al Maskoubiya avant d'être libéré, après avoir passé plus de 10 ans en prison.

➤ **Le député Omar Mahmoud Abdel Razek, âgé de 53 ans et de Salfit,**

On outre l'occupation a fait des irruption dans les maisons de plusieurs députés, a arrêté leurs parents, les a interrogés sur à la maison et les a menacés dont le député (Anwar Mohammed al-Zaboun, 50 ans) chez qui perquisitions approfondies et qui a été menacé selon l'officier d'occupation.

Ainsi, l'enlèvement illégal de ministres et de députés constitue une violation flagrante des conventions internationales, conformément au paragraphe 7 de l'article 147 de la Quatrième Convention de Genève de 1949, et leur enlèvement en tant que législateurs et ministres contraires aux dispositions de l'Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et la Bande de Gaza - Le 28 septembre (voir chapitre I de la Convention).



L'occupation a attaqué et fouillé une maison appartenant à Khaled Ibrahim Tafesh âgé de 48 ans à Bethléem Et l'a avertit des conséquences de tout acte susceptible de compromettre la sécurité de la puissance occupante, et a confisqué un montant de 1800 shekels, sous prétexte qu'il est utilisé pour soutenir (terrorisme).

La maison du député du gouvernorat d'Hébron (Nizar Abdel Aziz Ramadan, 58 ans) a également été perquisitionnée et interrogée avec des membres de sa famille et menacée d'être arrêtée s'ils



participaient à une activité quelconque contre l'occupation.

l'occupation a fait irruption dans la maison du député (Fathi al-Qarawi) à Tulkarem et a de nouveau arrêté le fils du rédacteur captif (Hamza, 31 ans) Et a fait irruption dans la maison du député (Mohammad Maher Badr, 61 ans), et a arrêté son épouse Mme (Saida Badr).

Sachant que les députés et les ministres ne doivent faire l'objet d'aucune enquête ni torture, car ils défendent leur droit légitime de supprimer l'occupation sur la base du droit naturel et légitime du peuple palestinien ainsi qu'une conclusion aux résolutions du Conseil de sécurité 242-1402-1397-425-338-1405 1403.









## Sixièmement: Les martyrs du mouvement captif

La porte des martyrs du mouvement captif n'a pas été fermée en 2018, où 5 nouveaux martyrs se sont levés pour faire grimper la liste des martyrs du mouvement captif dans les prisons de l'occupation à (217) martyrs.

# 217

Martyrs de  
les prisonniers'  
Mouvement



➤ **Martyr Aziz Awaisat**

Le 2 / 5 /2018, le martyr Aziz Mousaouisat, âgé de 53 ans, a été victime d'une attaque barbare à la prison d'Ishel par des unités de matraques et des coups de pied à la tête, au cou et à l'estomac, entraînant un effondrement de tous les organes, ainsi que des dommages aux poumons et des saignements internes. Il a été transféré à l'hôpital Al-Ramla et a été victime d'une grave crise cardiaque. Il a été transféré dans un établissement de soins intensifs à l'hôpital Ashaarwife. L'occupation a refusé de le libérer plus tôt.

Le martyr (Awaisat) a été arrêté le 82014/3/ et condamné à 30 ans de prison.

➤ **Yassin Al - Saradih**

Le 22 février, les forces de l'occupation ont arrêté Yichoura Omar al-Saradih, 33 ans, de Jéricho, après l'avoir pénétré de force dans son domicile, avant de le frapper au sommet du corps et de le tirer à bout portant sans le mettre en danger. L'occupation, qui a provoqué la perte de connaissance, il a été transférée vers une destination inconnue, quatre heures après son arrestation, l'occupation a annoncé sa mort

➤ **Mrtyr Mohammed Anbar**

Le 2 / 4 /2018, les forces de l'occupation ont ouvert le feu sur Mohammed Subhi Anbar, âgé de 46 ans du camp de réfugiés

de Tulkarm au poste de contrôle de Jabara au sud de Tulkarem, il a été grièvement blessé, et a arrêté vivant et a été transféré à l'hôpital Meir, où il est resté pendant une semaine en soins intensifs jusqu'à ce qu'il soit martyrisé.

➤ **Martyr Mohamed Marshoud**

Le 8 / 4 /2018, la Croix-Rouge a informé la famille des blessés (Muhammad Abdel Karim Marshoud, 30 ans) de Naplouse que leur fils avait été tué le lendemain de son arrestation après avoir été abattu par des colons à Jérusalem-Est et gravement blessé près de la colonie de Ma'ale Adumim. Est de Jérusalem.

➤ **Martyr Mohamed Khatib**

18 / 9 /2018 Les forces de l'occupation ont arrêté Mohammed Ramallah al-Khatib, 24 ans, de Zagreb, après l'avoir pénétré de force dans son domicile et l'ont emmené dans la colonie de Halmish, deux heures après son arrestation, les autorités d'occupation ont annoncé sa mort.





## Septièmement: Détérioration de l'état de santé des prisonniers

La situation des prisonniers malades dans les prisons de l'occupation est gravement compromise par la poursuite de l'occupation dans la politique de négligence médicale, et le manque de véritables soins médicaux il s'agit d'une violation flagrante des troisième et quatrième conventions de Genève aux articles 29, 30 et 31 de la troisième convention de Genève et aux articles 91 et 92 de la quatrième convention de Genève, qui garantissait le droit à un traitement médical, à la fourniture de médicaments aux détenus malades, Examens médicaux périodique.



Au cours de l'année 2018, cette politique a continué de faire souffrir les prisonniers, ce qui a entraîné une dégradation de l'état de santé de dizaines de prisonniers et une partie d'eux leur situation a atteint un risque maximal dont on cite.

➤ **Le prisonnier (Jamal Hamamra, 52 ans, de Bethléem)**

Souffre de l'existence d'une balle sur la poitrine qui lui fait très mal, d'une faiblesse du muscle cardiaque et de la formation des artères. Il a besoin d'une procédure de cathétérisme plus tôt possible tandis que l'occupation retarde son traitement.

➤ **Le Prisonnier (Ibrahim Ghneimat, 40 ans) de Hébron**

A été victime d'une crise cardiaque en raison d'insouciance dans sa vie: il souffre d'une faiblesse du muscle cardiaque, de douleurs et d'une fatigue continues et de la fermeture de trois valves du cœur.

➤ **Le Prisonnier (Han Ali Hanoun, 22 ans) de Qalqilya**

Atteint d'un cancer des ganglions lymphatiques. Il avait été soigné avant son arrestation, mais depuis son arrestation, il n'a reçu aucun traitement réel pour son état. Il est en danger de mort alors que la direction du détenu (Megiddo) néglige sa santé.

➤ **Le prisonnier (Mahmud'Atallah) de Naplouse**

S'est gravement détérioré et souffre depuis longtemps d'un germe à l'estomac. Il doit subir des examens médicaux urgents, mais son administration attarde son transfert.



➤ **Le Prisonnier (Mohammed Sa'ad Bisharat, 33 ans) de Tlemoun**

Souffre d'insuffisance rénale et a besoin d'une greffe de rein. Malgré la volonté de sa famille de fournir un donneur, l'occupation retarde l'approbation d'une greffe de rein et refuse de le libérer, même s'il ne lui reste que 9 mois seulement après 17 ans de prison.

➤ **Le prisonnier (Yasser Rabia'a, 44 ans), de Bethléem**

Qui est gravement malade il été transféré à l'hôpital de Soroka, où il souffrait d'un cancer du côlon, il suivait une chimiothérapie et sa santé avait été aggravée par la procrastination des autorités de l'occupation.

➤ **Le prisonnier (Rajai Abdel Qader, 35 ans), de Ramallah**

Condamné à 45 mois de prison, est atteint d'une tumeur cancéreuse au foie et aux poumons et constitue l'un des cas les plus difficiles en prison. Les autorités de l'occupation refusent de le libérer même s'il lui reste que quelque mois, en même temps, il n'a pas reçu de soins médicaux adéquats et ce n'est que récemment qu'il a commencé à recevoir des séances de chimiothérapie, menotté.

➤ **Le prisonnier (Yasser Yassin al-Tarwa, 21 ans), de Hébron**

souffre d'un grave problème de santé. Il a été blessé par balle lors de son arrestation. Un de ses reins et de sa vésicule biliaire ont été prélevés, il a besoin d'un suivi médical qui n'est pas



disponible dans les prisons. L'occupation l'a condamné à 17 ans de prison.

➤ **Le prisonnier (Yusri Attia al-Masri, 33 ans), de la bande de Gaza** souffre toujours d'une détérioration de son état de santé, d'un cancer du foie avancé, de ganglions lymphatiques hypertrophiés, d'un problème cardiaque et de douleurs à la poitrine. L'établissement pénitentiaire ne lui fournit aucun traitement.







## Huitièmement: Décisions administratives

En 2018, les tribunaux d'occupation militaire des tribunaux d'Ofer et de Salem ont continué à émettre des ordonnances de détention administrative pour les nouveaux prisonniers et des ordonnances de renouvellement administratif pour les détenus pour de nouvelles périodes.

# 920

Les décisions  
administratives ont  
été rendues au cours  
de 2018



Ce qui contrevient aux dispositions de l'article 9 (2) du PIDCP (Pacte international relatif aux droits civils et politiques).

Bien que les décisions rendues en 2018 représentent une baisse de 13% par rapport à 2017, cela ne signifie pas pour autant que l'occupation se soit retirée de l'utilisation de cette politique répressive, qui viole tous les critères définis par le droit international pour limiter son utilisation et s'abstient d'appliquer ce type de détention. Mais la nature de la situation sur le terrain en Cisjordanie régit l'augmentation ou la diminution du nombre de détenus administratifs.

Le nombre de décisions rendues pour la première fois contre des prisonniers au cours de l'année a atteint (381), dont la plupart ont été renouvelées pour la même année, la plupart des prisonniers libérés ayant passés plusieurs années de prisons ont été arrêtés de nouveau. Alors que le nombre de décisions de renouvellement a atteint (539), comme étant des décisions allant de deux mois à 6 mois.

À la fin de 2018, le prisonnier (Ibrahim Abdullah Al-Arouj, 35 ans) de Bethléem avait terminé sa troisième année de détention administrative après avoir été détenu pour la dixième fois consécutive devant les tribunaux administratifs. Il est le plus ancien prisonnier administratif, il a été transféré à l'isolement cellulaire dans la prison de Megiddo sur ordre des services de renseignement depuis le début de l'année au motif qu'il constitue une menace pour l'occupation.

Au cours de l'année écoulée, des dizaines de prisonniers ont mené des grèves de la faim individuelles qui durent depuis de

longues périodes pour protester contre le maintien en détention administrative et le renouvellement de leur détention sans justification légale.

En raison de l'escalade de la politique de détention administrative des prisonniers, les prisonniers administratifs d'environ (450) détenus administratifs ont décidé le 15 février de boycotter les tribunaux administratifs de toutes sortes et ont poursuivi la décision de boycott de 7 mois au cours de laquelle les tribunaux d'occupation n'ont pas cessé de rendre des ordres. (590) décision administrative, qui confirme que ces tribunaux sont un simulacre et irréel, et que les tribunaux de forme et suivent les ordres de renseignement.

Il est à noter que le fait que le détenu administratif ne comparaisse pas devant un comité de gestion ou un tribunal compétent constitue une violation du principe du procès et une violation de l'article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dispose : "Toute personne a le droit, en pleine égalité avec les autres, de faire entendre son cas devant un tribunal indépendant et impartial, de manière équitable et publique, afin de déterminer ses droits et ses obligations et pour ce qui est des accusations pénales qui pourraient être portées contre lui".

En mars dernier, la commission des relations extérieures du Sénat a voté à l'unanimité l'adoption d'un projet de loi présenté par la sénatrice Sarah Villa, membre du parti de gauche Pudimos, exhortant Israël à mettre fin aux détentions administratives et à ne pas arrêter les enfants palestiniens.





## **Neuvièmement:** **Violations contre** **les journalistes**

Malgré le fait que de nombreuses résolutions de l'ONU ont approuvé la protection des journalistes au cours de leur travail, l'occupation a continué de viser les journalistes palestiniens en les arrêtant, convocant, et les empêchant de travailler, le rapport a suivi 165 cas d'arrestations, de citations à comparaître et d'agressions de journalistes au cours de l'année.





# 165

d'arrestation et  
convocation de  
journalistes en 2018

Les forces d'occupation ont arrêté le directeur de la chaîne Al-Quds en Cisjordanie (Alaa Hassan Al-Rimawi) en raison de son travail journalistique. Il a été libéré sous condition de versement d'une garantie

financière et empêché d'exercer son métier de journaliste pendant deux mois.

La journaliste Esra Khader Lafi Ghneimat, âgée de 35 ans, a été arrêtée à son domicile à Hébron, accusée d'incitation à la haine, la journaliste (Lama Khater) de Hébron et l'a également accusé d'incitation à la haine, et le directeur du Centre d'études



sur les prisonniers de Palestine (Ossama Hussein Shahin, 35 ans), originaire d'Hébron, a été arrêté et placé en détention administrative.

Les forces d'occupation ont fermé la chaîne satellitaire Al-Quds et l'ont empêchée d'intervenir à l'intérieur des territoires occupés et de la ville de Jérusalem, en 1948. Les forces de l'occupation ont pris d'assaut le siège de l'Agence de presse et d'informations palestiniennes (Wafa) dans la ville de Ramallah, détenu ses employés, tiré des gaz lacrymogènes sur eux, Il ont également fermé et confisqué le matériel de plusieurs presses et sites de médias.

Ainsi, l'occupation enregistre une violation supplémentaire de la répression des libertés et de la liberté d'expression autre que la résolution 1738 du Conseil de sécurité des Nations unies, Rappelant les Conventions de Genève, en particulier la troisième convention de Genève du 12 août 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre et les protocoles additionnels du 8 juin 1977, en particulier l'article 79 du Protocole additionnel I sur la protection des journalistes.





## Dixièmement: Décisions racistes

L'année écoulée a été marquée par de vigoureuses tentatives de l'occupation pour saper le statut juridique et politique des prisonniers ainsi que leur lutte et leur identité, et les amener au monde comme des meurtriers, des terroristes et leurs mains tachées de sang, et non des combattants et des résistants qui défendent les droits de leur peuple dans le cadre de la résistance du droit international.

Les membres extrêmes de la Knesset ont couru pour proposer des projets et introduire des lois racistes visant les droits des prisonniers et les soumettre à la Knesset pour approbation et approbation et devenir exécutoires, où le rapport a fait l'objet d'un suivi en 2018 pour discuter et débattre de nombreuses lois arbitraires relatives à la situation des prisonniers et à leurs droits, où certaines d'entre elles ont été approuvées, alors que l'occupation étudie encore les autres dont:

### **La loi sur l'exécution des prisonniers**

Le projet de loi imposant la peine de mort à des prisonniers palestiniens a été présenté pour la première fois en 2015 par le parti extrémiste Israël Beitenu et contre toutes les autres parties.

L'année 2016 a été soumise à nouveau à la Knesset par le parti lui-même. Un comité ministériel a été formé pour examiner le mini-projet avant d'être soumis à l'approbation de la Knesset, en janvier 2018, la Knesset israélienne a adopté une lecture préliminaire du projet de loi raciste permettant l'exécution de la peine de mort à l'encontre de prisonniers palestiniens ayant participé au meurtre d'Israéliens, soutenus par 52 membres de la Knesset, en échange de l'opposition de 49 membres

Le projet de loi accorde aux tribunaux d'occupation militaire le pouvoir d'imposer la peine de mort à la majorité des prisonniers palestiniens.





52 members of the Knesset, against the opposition of 49 members.

### **Projet de loi visant à déduire les salaires versés par l'Autorité aux prisonniers de l'impôt**

En juillet, l'Assemblée générale de la Knesset a approuvé les deuxième et troisième lectures d'un projet de loi prévoyant le gel des indemnités versées aux familles de martyrs palestiniens, ceci grâce à la déduction de ces allocations d'impôts collectés par les autorités d'occupation et transférés au côté palestinien.

### **Une loi qui prive les prisonniers de visites**

En octobre, la Knesset a approuvé la lecture préliminaire d'un projet de loi soumis par Oren Hazan, membre ultra-orthodoxe de la Knesset, sous le nom de (modification du règlement de l'Autorité pénitentiaire), qui prévoit la privation de liberté

des prisonniers appartenant aux factions palestiniennes qui retiennent les otages israéliens, en particulier des prisonniers du Hamas.

### **La loi sur le gel des fonds transférés au traitement des prisonniers**

Le gouvernement de l'occupation a approuvé à la majorité la loi visant à geler les fonds transférés au traitement des prisonniers palestiniens, ce qui privera les prisonniers du simple traitement et des opérations chirurgicales effectuées par l'administration pénitentiaire pour les prisonniers mettant ainsi leur vie en danger.

### **Projet de loi visant à empêcher la libération anticipée des prisonniers palestiniens**

Le Comité ministériel des affaires législatives à la Knesset a approuvé un projet de loi interdisant la libération anticipée des prisonniers palestiniens, la loi prévoit la prévention de la libération anticipée ou la réduction d'un tiers de la peine prononcée par les prisonniers palestiniens.

### **L'exception des prisonniers de sécurité palestiniens de la décision d'augmenter la surface allouée au détenu**

La Cour suprême israélienne a approuvé une demande des organisations de défense des droits de l'homme visant à élargir la superficie attribuée à un détenu, de 4 mètres carrés et demi

au lieu de trois, ce qui inclut tous les détenus, y compris les Palestiniens.

Cette décision ne faisait pas appel au ministre israélien de la Sécurité intérieure, qui souhaitait promulguer une nouvelle loi autorisant la direction de la prison à exclure les prisonniers palestiniens de cet ordre judiciaire et à l'appliquer uniquement aux détenus criminels. La loi de l'expansion de l'espace et de le limiter aux prisonniers criminels.

### **Interdiction de la libération de prisonniers pour les corps des soldats israéliens**

La Commission de la législation de la Knesset a adopté les trois lectures afin d'interdire la libération de prisonniers palestiniens en échange des corps de soldats israéliens retenus à Gaza, et a limité le pouvoir du responsable de l'entité d'autoriser l'amnistie ou de déterminer les peines des prisonniers condamnés à mort à des opérations et condamnés à la prison à vie ce qui rend difficile de négocier de futurs échanges de prisonniers.





## **Onzièmement:** **L'abus des** **prisonniers**

Les autorités d'occupation ont confisqué à tous les prisonniers et détenus palestiniens tous les droits de l'homme garantis par tous les accords et conventions internationaux, et ont intensifié leurs mesures répressives ainsi que les mesures arbitraires et les lois inéquitables qu'il s'agissait d'abus, de coups, de torture et de mise à l'isolement. L'imposition d'inspections de nu, le refus de visites de la famille, le refus de traitement, la négligence médicale et l'éducation, et non la fin des perquisitions et l'utilisation de la force excessive contre eux.



Il a également créé un état de tension et d'instabilité dans la plupart des prisons en appliquant la politique de mouvements individuels et collectifs qui ont duré des sections entières, en menant des inspections et des descentes de nuit.



Au cours de l'année, l'occupation a poursuivi les opérations d'oppression et de répression, ainsi que la prise de contrôle de prisons et de quartiers. Le rapport a surveillé (185) incursions durant l'année, en hausse de 26% par rapport à 2017 (145) cas d'incursion.

Toutes ces mesures contreviennent aux articles 25, 26, 27 du Chapitre II de la Troisième Convention de Genève, relatifs à la nourriture, au vêtement et au logement. L'isolement viole également les articles 82.98 de la troisième Convention de Genève de 1949 et les articles 117 et 126 de la quatrième Convention de Genève de 1949, surtout que l'occupation isole les prisonniers comme une sorte de pression psychologique et de torture pour faire pression sur eux et affaiblir leur force.

Le département pénitentiaire de Hadarim a fourni à ses sources (4800) des livres de la bibliothèque de la prison, tous des livres scientifiques et de la culture publique, en plus des livres sur les prisonniers au motif que l'administration pénitentiaire n'avait pas donné l'autorisation pour l'étude et l'éducation en violation

de l'article 38 de la même Convention sur le droit à l'éducation, à la culture et aux loisirs même s'il est arrivé en prison avec le consentement du Département et selon les lois de l'administration pénitentiaire, soit par la Croix Rouge, soit par des visites.

La plupart des incursions ont été accompagnées de sanctions pénales, notamment d'amendes, du retrait des appareils électriques, de la fermeture des sections, de l'isolement des maisons, du retrait des prisonniers, du refus d'un certain nombre de prisonniers de la visite, de la coupure d'eau chaude.

L'interdiction de l'introduction de tout livre pédagogique lors des visites familiales, l'annulation de tout achat de produits surgelés et l'interdiction de l'introduction d'articles servant à la fabrication de confiseries dans les prisons.



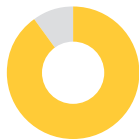
## Douzièmement: Les arrestations de Gaza

L'occupation a considérablement augmenté au cours de la dernière année des arrestations d'enfants dans la bande de Gaza, où le rapport a suivi 215 cas d'arrestations de Palestiniens de la bande, soit une augmentation de 90% en 2017.

**214**



Cas d'arrestations de  
Palestiniens de la bande de  
Gaza



**90%**

Les arrestations ont  
augmenté à partir  
de 2017



Les mesures israéliennes visant à maintenir le dossier des détenus dans la bande de Gaza incompatible avec l'article 77 de la Quatrième Convention de Genève obligent l'État occupant à extraditer des personnes protégées condamnées par ses tribunaux dans les territoires occupés aux autorités territoriales libérées.

L'occupation a également continué d'exploiter la nécessité pour les citoyens de se faire traiter ou commercer sur le territoire de l'intérieur. Elle est le seul passage de la bande de Gaza dans un piège où des Palestiniens, y compris des patients, des commerçants, des étudiants et même des femmes, ont été arrêtés; 17 arrestations et détentions ont été enregistrées en 2018 Beit Hanoun.



Les pêcheurs de la bande de Gaza ont été continuellement attaqués par des bateaux israéliens qui ont tiré sur leurs bateaux, les ont détruits et arrêtés et les ont arrêtés. Les cas d'arrestations



entre pêcheurs au cours de l'année ont porté sur 77 cas (Ismail Saleh Abu Riala, 18 ans). Adel Abu Rayala) a été blessé par une balle en métal recouverte de caoutchouc dans la poitrine après que l'occupation ait ouvert le feu sur son véhicule au cours de ses opérations de pêche.

Les forces d'occupation israéliennes ont kidnappé 18 citoyens à bord d'un navire qui a brisé le siège 1, qui est parti de la côte de Gaza pour se rendre en Grèce, y compris une femme, avant d'être relâché. (À l'exception du capitaine du navire, Suhail Muhammad al-Amoudi, 56 ans.) L'occupation l'a condamné à une peine d'un an et demi de prison.

**77**

**De pêcheurs arrêtés  
au cours de l'année**



Alors qu'ils arrêtaient 9 autres citoyens qui se trouvaient à bord du navire en train de lever le siège (2), qui avait été lancé des rives de Gaza vers la Grèce, ils ont été relâchés après interrogatoire, dont 4 blessés.

L'occupation a également arrêté 12 activistes de solidarité étrangère qui se trouvaient à bord d'un cargo après les avoir emmenés dans les eaux internationales lors de leur voyage dans la bande de Gaza pour briser le siège, les ont emmenés dans un port noir et les ont déportés dans leur pays, y compris un British Press T.V.

## Conclusions et recommandations



## ■ **Premièrement: les résultats**

- Au cours de l'année 2018, l'occupation a poursuivi la politique d'arrestations visant tous les segments de la société, la plupart des arrestations étant effectuées pour des raisons de sécurité sans justification.
- Occupation L'occupation a poursuivi sa politique d'adoption de décisions administratives à l'encontre des prisonniers: au cours de l'année (920), une décision administrative a été prise entre le nouveau et le renouvellement, et étendue à un certain nombre de députés du Conseil législatif, femmes et enfants.
- La poursuite de la politique d'assassinat des prisonniers: la liste des martyrs du mouvement des captifs s'élève à (217) avec la montée de 5 nouveaux martyrs.
- Les attaques contre les mineurs palestiniens en détention et les mauvais traitements se sont poursuivies et 980 personnes ont été placées en détention, dont un certain nombre de blessés et de personnes ayant des besoins spéciaux.
- Une montée claire de la politique de répression et de sévices à l'encontre des prisonniers au cours de l'année 2018, qui a été témoin (185) d'un processus de répression et d'assaut, accompagné d'une attaque contre les prisonniers et de l'isolement de certains d'entre eux et qui ont imposé des sanctions à leur droite.

- La poursuite de la politique de négligence médicale, qui conduit à la détérioration de la santé de dizaines de prisonniers malades, en plus de l'inscription de nouveaux prisonniers sur cette liste, certains d'entre eux montrent qu'il souffre de maladies graves telles que le cancer.
- La poursuite de la politique de négligence médicale entraînant une détérioration de la santé de dizaines de détenus malades et, en plus de l'inscription de nouveaux détenus sur la liste, certains d'entre eux montrent qu'il souffre de maladies graves telles que le cancer.
- La poursuite des attaques contre des journalistes et des membres des médias palestiniens aux fins d'arrestation, de détention, de convocation, d'enquête et de fermeture de plusieurs institutions de presse.
- La promulgation de plusieurs lois et décisions injustes ont visé les prisonniers et leurs droits et leur lutte, notamment la ratification de l'occupation par la Knesset conformément à la loi sur l'exécution des prisonniers.
- L'occupation continue d'exploiter les points de passage dont ont besoin les habitants de la bande de Gaza pour se déplacer, se déplacer et se faire soigner, et de les transformer en un piège permettant d'arrêter ou de faire chanter des citoyens palestiniens en relation avec l'occupation.

- La poursuite de la détention des membres élus du Conseil législatif palestinien, 7 cas d'arrestations ont été enregistrés, ainsi que la prise d'assaut d'autres maisons et la menace ou l'arrestation de leurs enfants et de leurs épouses.

### **Deuxièmement: Recommandations**

- La poursuite des activités de solidarité avec les prisonniers afin d'assurer leur survie à tout moment et de les exporter en priorité aux fonctionnaires.
- L'Autorité palestinienne devrait s'occuper formellement de la question des prisonniers, engager des poursuites devant la justice internationale, engager des poursuites contre l'occupation et accuser l'occupation de crimes de guerre, et se rendre à La Haye pour obtenir un avis consultatif sur le statut juridique des prisonniers dans les prisons israéliennes.
- Travailler pour poursuivre les responsables pénitentiaires et les enquêteurs israéliens devant les tribunaux internationaux pour les violations commises à l'encontre de prisonniers palestiniens et arabes.
- Continuer à essayer de mobiliser la plus grande solidarité possible avec nos prisonniers et à convaincre la communauté internationale de la justice de leur affaire.
- Attention et soutien des institutions et des centres soutenant



la question des prisonniers aux niveaux arabe et international pour accroître leur efficacité, leur force et leur impact, et les soutenir dans la réalisation de leurs objectifs et dénoncer les crimes de l'occupation.

- Activer la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité, appelant Israël à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la quatrième Convention de Genève sur la protection des personnes civiles en temps de guerre.

- Coopération avec des organisations arabes et non gouvernementales de défense des droits de l'homme en vue de la libération des prisonniers palestiniens en tant que force de résistance légitime, conformément au droit international et au droit international.

- Appelez la Croix-Rouge internationale à s'acquitter de ses obligations envers les prisonniers et leurs familles et à les protéger des attaques de l'occupation lors de la visite de leurs





enfants, en particulier des familles des prisonniers de la bande de Gaza.

- Exploitation des nouveaux médias dans la mise en œuvre de grandes campagnes électroniques, de solidarité avec les prisonniers et de mettre fin à leurs souffrances.
- Mettre l'accent sur l'aspect humanitaire de la question des prisonniers lors de la communication avec des médias étrangers, car c'est le meilleur moyen de sensibiliser l'opinion publique et de gagner en faveur de la solidarité avec les prisonniers.

00961 70 652 805   
asratadamon@gmail.com   
tadamonasra.com   
asratadamon    
www.asra-ps.com 

  
المؤسسة الدولية للتضامن مع الأسرى  
Fondation internationale pour la solidarité avec les prisonniers  
TADAMON • تڤامن